

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication le : 6 décembre 2010

L'Ombudsman publie un feuillet de documentation : « Dix points à connaître au sujet du DossiÉ Manitoba, une partie du système de dossier de santé électronique (DSE) du Manitoba »

Avec l'activation de la première phase du DossiÉ Manitoba, cette semaine, l'Ombudsman du Manitoba, Irene Hamilton, a publié un feuillet de documentation qui souligne les mesures de protection des renseignements personnels dans cette plus récente partie du système de dossier de santé électronique (DSE) de la province.

Au cours des trois dernières années, l'Ombudsman a rencontré régulièrement les représentants du programme de cybersanté - *Manitoba eHealth*, de l'Office régional de la santé de Winnipeg (ORSW), et de Santé Manitoba, au sujet du développement, par *Manitoba eHealth*, d'un système électronique qui rassemblera les renseignements des usagers qui sont recueillis à différents sites de soins, au Manitoba. Ces renseignements seront disponibles aux fournisseurs de soins de santé autorisés en tout temps, et partout dans la province. Le système, appelé DossiÉ Manitoba, continue d'être réalisé.

« Cette semaine, trois sites auront accès à la première phase du DossiÉ, contenant certains renseignements démographiques et certains renseignements médicaux personnels de tous les Manitobaines et Manitobains. Il est important que les particuliers soient au courant des mesures de protection des renseignements personnels dans le système, » dit Hamilton.

« Les particuliers peuvent voir et avoir un certain contrôle sur leurs renseignements médicaux personnels dans DossiÉ, dit-elle. Par exemple, ils peuvent demander que leurs renseignements médicaux personnels soient masqués, par l'ajout d'une directive de non-divulgaration. De plus, un particulier peut faire la demande d'un registre d'activité des utilisateurs pour connaître qui a vu ses renseignements dans DossiÉ. »

Le rôle de l'Ombudsman, en vertu de la *Loi sur les renseignements médicaux personnels (LRMP)*, comprend les commentaires sur les répercussions, sur la confidentialité des renseignements médicaux personnels, des programmes gouvernementaux, et de l'utilisation de la technologie de l'information dans la cueillette, le stockage, l'utilisation et le transfert de renseignements médicaux personnels.

DossiÉ Manitoba a été développé et est mis à jour de façon continue par *Manitoba eHealth*, pour le compte du gouvernement du Manitoba. *Manitoba eHealth* a publié des informations sur DossiÉ sur le site http://www.connectedcare.ca/echartmanitoba/index_fr.html, y compris les formulaires pour demander une directive de non-divulgateion, un registre des activités des utilisateurs, et l'accès à ses renseignements médicaux personnels sur DossiÉ.

PERSONNE-RESSOURCE POUR LES MÉDIAS :

Irene Hamilton, Ombudsman du Manitoba
au 204-982-0130 ou 1-800-665-0531 (au Manitoba)